

SESSION 1 : Racontez-nous Eog

Politique de gestion du saumon en France et en Bretagne

MARIE-ANDRÉE ARAGO, AGENCE FRANÇAISE DE
LA BIODIVERSITÉ

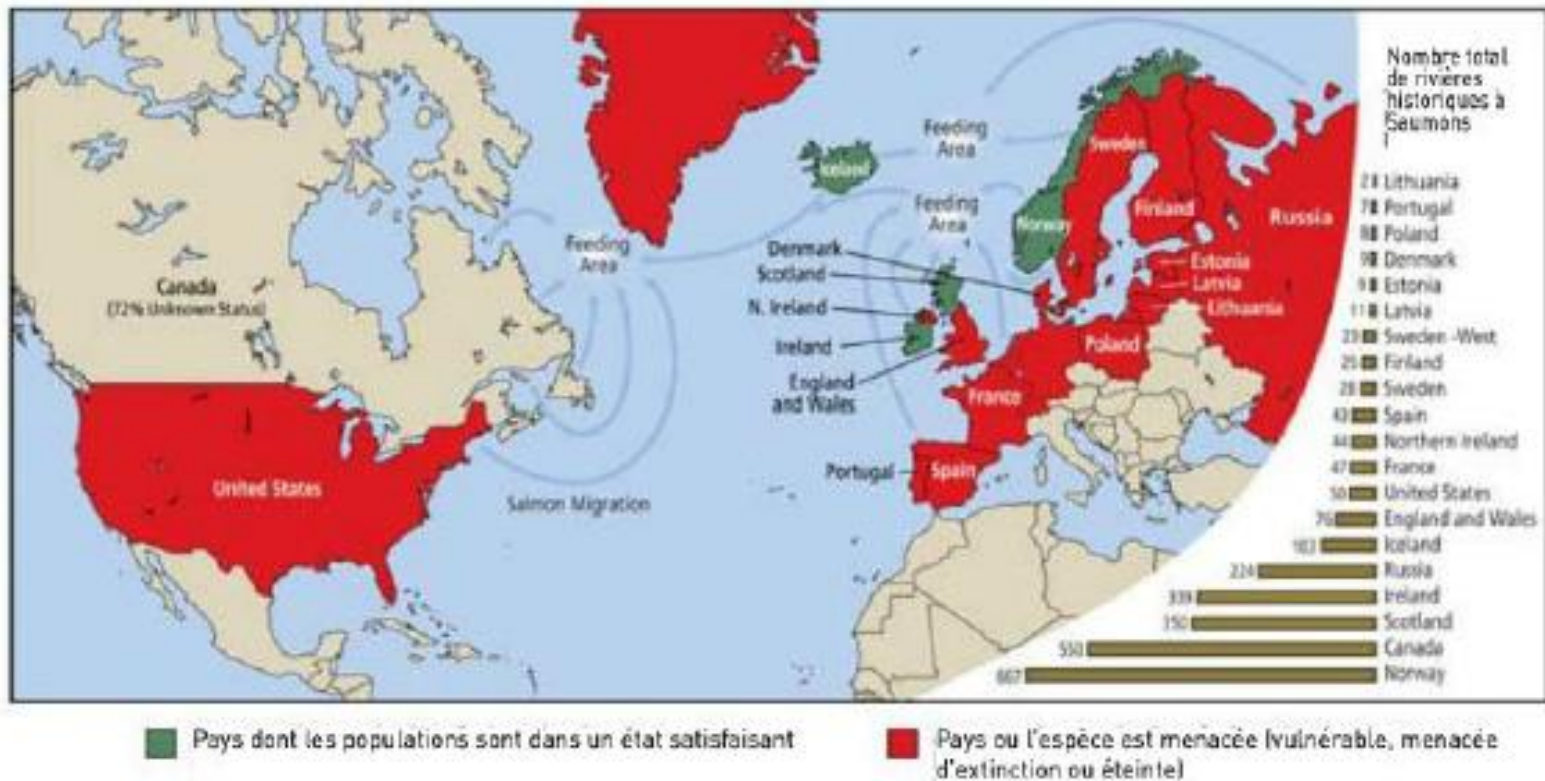
La politique de gestion du saumon en France et en Bretagne

1. Une politique à l'échelle de l'aire de répartition du saumon
2. Historique des politiques de gestion du saumon en France
3. La politique de gestion du saumon actuelle en France
4. Et en Bretagne?



MA Arago

Une politique à l'échelle de l'aire de répartition du saumon



étude ASF et WWF 2011

Une politique à l'échelle de l'aire de répartition du saumon

OCSAN (ou NASCO) : Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord

organisation intergouvernementale créée en 1984

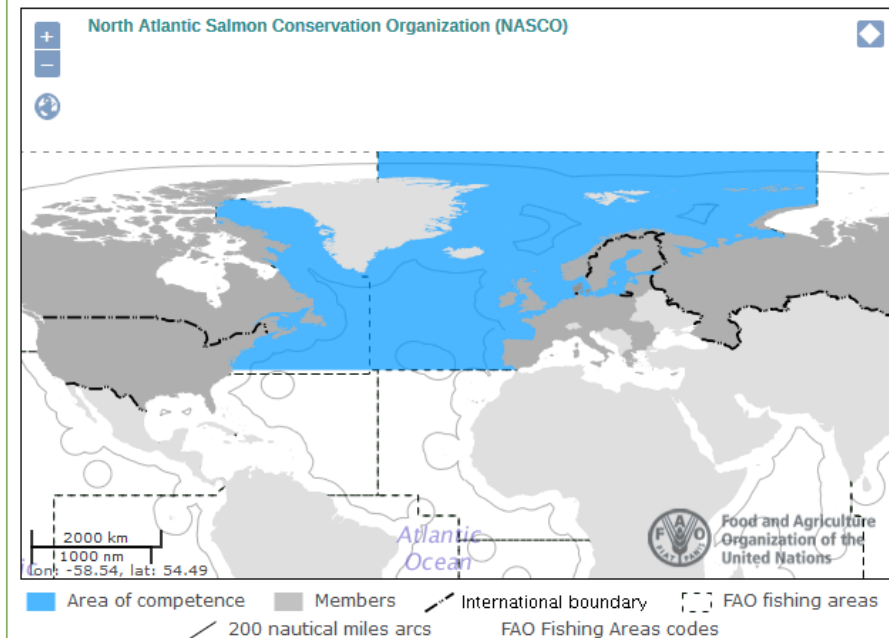
objectifs : contribuer à la conservation, la restauration, la mise en valeur et la gestion rationnelle des stocks de saumon dans l'Atlantique Nord.

les membres : Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la Norvège, le Danemark et l'Union européenne.



NASCO area of competence - High seas, National waters

[Launch the RFBs map viewer](#)



Une politique à l'échelle de l'aire de répartition du saumon

Réduction ou fermeture des pêcheries marines de saumon dans eaux internationales au Groenland Ouest, du nord de la mer de Norvège et des Iles Féroé

3 plans de gestion du saumon avec les engagements de la France reprenant les préconisations de la NASCO

2008-2012 Gestion des pêcheries, protection et
restauration des habitats,
2013-2018 aquaculture
2019-2024 avec des objectifs SMART

engagement volontaires des
pays membres



S comme « **Specific** » : Est-ce que l'action proposée par l'EM pour résoudre ou diminuer la menace identifiée pour le saumon est spécifique, claire et concise ?

M comme « **Measurable** » : Est-ce que les résultats et le contrôle des actions proposées amène à l'acquisition de données mesurables, permettant de démontrer clairement les progrès réalisés ?

A comme « **Ambitious yet Achievable** » : Est-ce que des fonds sont envisagés pour permettre de mettre en place les actions proposées ?

R comme « **Relevant** » : Quelle(s) difficulté(s) ou menace(s) actuelle(s) pour la conservation du saumon l'action proposée va permettre de résoudre ?

T comme « **Timely** » : Avec quelle échéance pourra-t-on mesurer les progrès obtenus ?

Historique des politiques de gestion du saumon en France

« **En 1853** : L'arrondissement de Pontivy demande l'établissement, contre chaque barrage du canal, d'appareils permettant aux saumons de remonter le blavet » (archives départementales du Morbihan)



BULLETIN FRANÇAIS DE PISCICULTURE

PREMIÈRE ANNÉE

N° 44

MAI 1929

SOMMAIRE. — SABATIER DE LACHADENÈDE : La conservation des Poissons migrateurs et l'aménagement hydraulique des cours d'eau. — L. BOUISSET et J. LARRIEU : Quelques expériences sur la reproduction du Saumon. — Expériences de génétique. — C. GUYOT : Jurisprudence. — CHRONIQUE : Quel sort faut-il réserver à la Truite arc-en-ciel ? — Mise en valeur des réservoirs artificiels hydrauliques. — La Pisciculture et l'élevage de la Carpe en Bohême. — COMMUNICATIONS CORPORATIVES : Union nationale des Syndicats de l'étang. — Syndicat des pisciculteurs-salmoniculteurs de France. — Syndicat des étangs de la Marne. — Syndicat des étangs de la Meuse. — Syndicat d'aquiculture du Centre. — Syndicat des étangs de Sologne. — Syndicat des étangs du Forez. — Chambre syndicale des étangs de Touraine et d'Anjou. — CONSULTATIONS TECHNIQUES. — RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.

LA CONSERVATION DES POISSONS MIGRATEURS ET L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU

Par M. SABATIER DE LACHADENÈDE

Conservateur des Eaux et Forêts.

L'aménagement hydraulique des cours d'eau prend, en France, une extension de plus en plus considérable. C'est ainsi que, dans les plaines, on construit des barrages de dérivation et, dans les régions montagneuses, des barrages d'accumulation ; partout on coupe les rivières et on empêche la libre circulation du Poisson.

Les résultats néfastes se font surtout sentir quand il s'agit de migrateurs dont le Saumon représente le type le plus précieux.

Nous ne citerons pas les noms de tous les barrages dont la construction a, subitement, fait disparaître le Saumon des cours d'eau. Cependant nous indiquerons que le Gave de Pau, autrefois poissonneux, ne renferme plus, aujourd'hui, aucun Saumon et, cela, depuis la construction du barrage de Castetarbe ; le Gave de Mauléon, où le Saumon n'avait plus accès depuis la construction du barrage d'Osserain, est fréquenté, à nouveau, depuis 1919, date de la rupture de cet ouvrage.

Dans la Nive, le Saumon remonte jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port et est arrêté à ce point par le barrage de même nom.

Historique des politiques de gestion du saumon en France

des outils de cadrage au niveau européen

La directive Habitat Faune Flore de 1992

La directive cadre sur l'eau de 2000

La directive cadre stratégie pour le milieu marins du 17 juin 2008

de nombreux textes au niveau national

Loi du 31 mai 1865 : échelles à poissons

Loi « pêche » 1984

L'arrêté de 1988 sur les espèces protégées

Loi sur l'eau de 1992

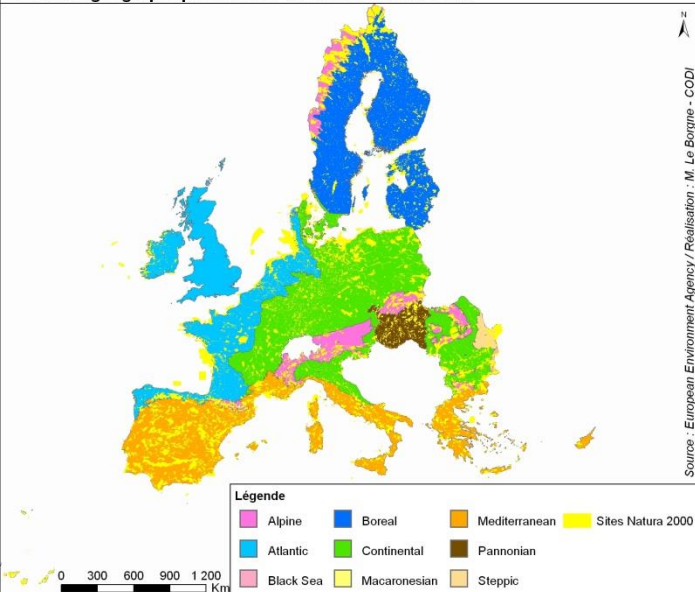
Le décret amphihalins de 1994

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006

Loi grenelle 1 et 2 du 3 août 2009 et juillet 2010

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

Zones biogéographiques EUR 27 et réseau Natura 2000

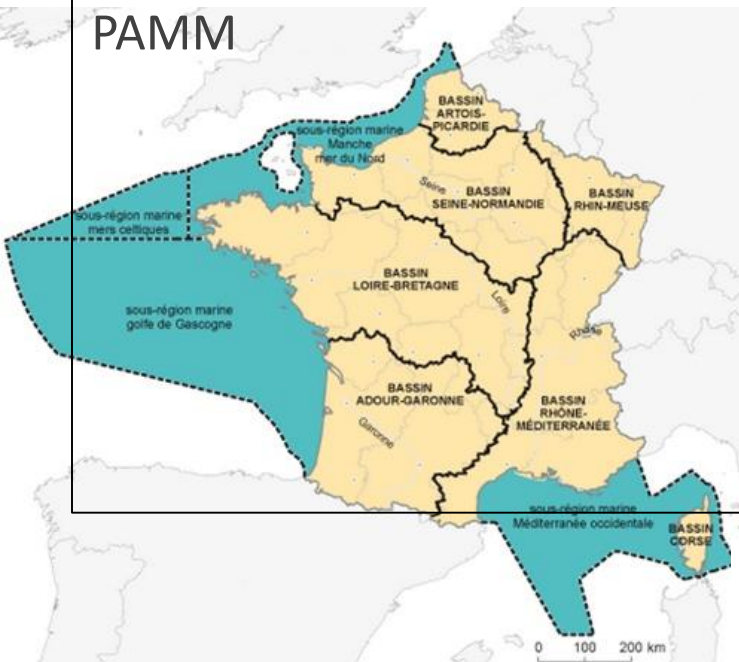


Historique des politiques de gestion du saumon en France

des outils de gestion intégrés

SDAGE, SAGE, Contrat de bassin versant

PAMM



des plans nationaux

1976-1980 : plan saumon

1981-1985 : plan poissons migrateurs

1986-1990 : plan poissons migrateurs

1992 : contrat retour aux sources

2010 : Stratégie Nationale Poissons Migrateurs

2018 : Plan biodiversité

découpage des 4 sous-régions marines DCSMM et des grands bassins hydrographiques en France métropolitaine

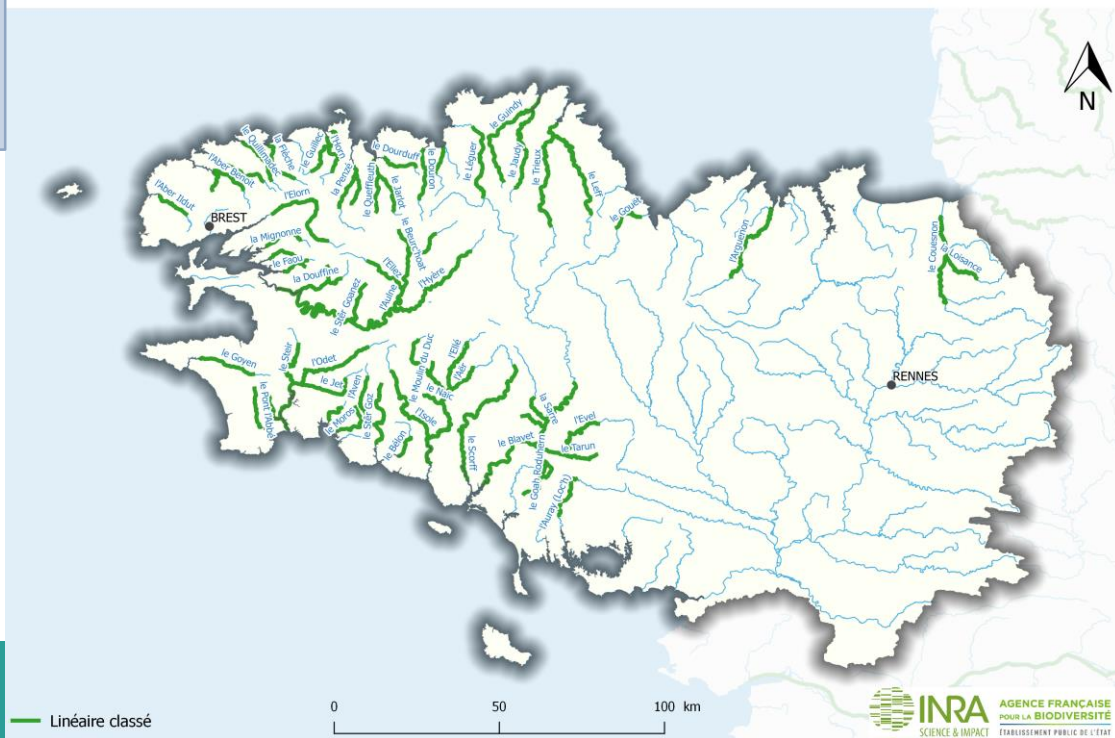
Historique des politiques de gestion du saumon en France

Avant le décret amphihalien du 16 février 1994, la pêche du saumon était réglementée par un arrêté disant que « la pêche du saumon est interdite sur l'ensemble des bassins, en dehors des cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon et en dehors des temps d'ouverture afférents aux eaux de la première catégorie » pris au titre de l'article R 236.27 du code rural

Cours d'eau classés pour le saumon sur le bassin du COGEPOMI Bretagne

la liste des cours d'eau ou partie de cours d'eau classés comme cours d'eau à saumon fixé par l'arrêté du 26 novembre 1987

Depuis 1995, la pêche des poissons migrateurs amphihalins est réglementée par des arrêtés départementaux annuels qui doivent fixer les conditions d'exercice de la pêche au saumon, en rappelant les parties de cours d'eau où la pêche est autorisée, les dates d'ouvertures, les modalités de pêche autorisées ainsi que les totaux autorisés de captures



la politique de gestion actuelle du saumon en France

depuis 1994

gestion des poissons migrateurs amphihalins par grands bassins

8 Comités de gestion des poissons migrateurs

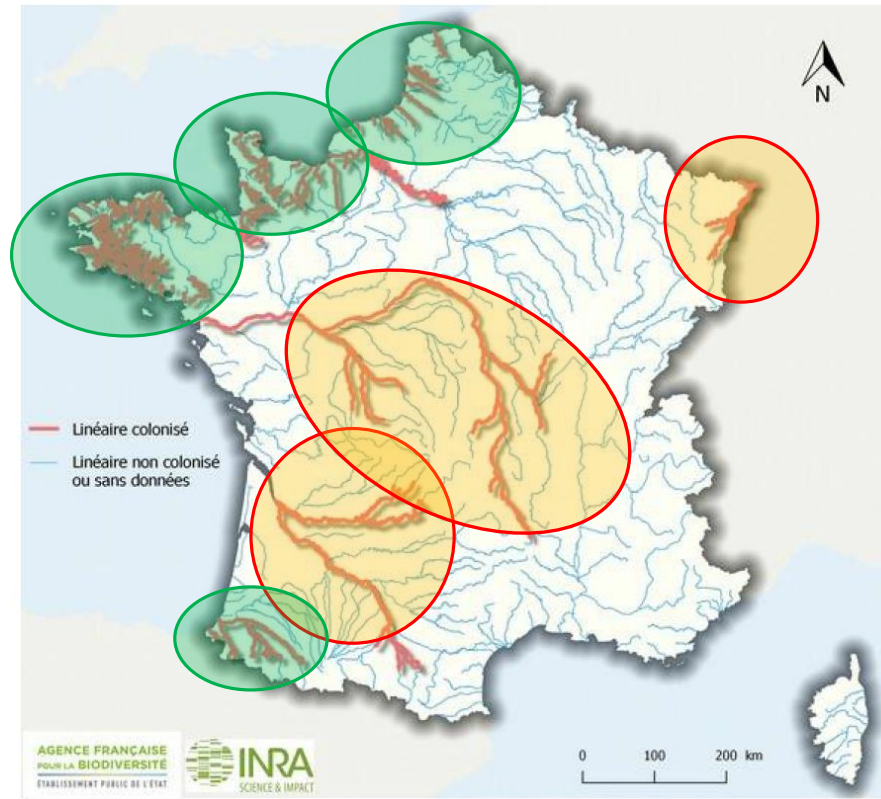
Plan de gestion des poissons migrateurs :

- Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons
- Les modalités d'estimation des stocks et d'estimation de la quantité qui peut être pêchée chaque année ;
- Les plans d'alevinage et les programmes de soutien des effectifs
- les conditions d'exploitation par la pêche



la politique de gestion actuelle du saumon en France

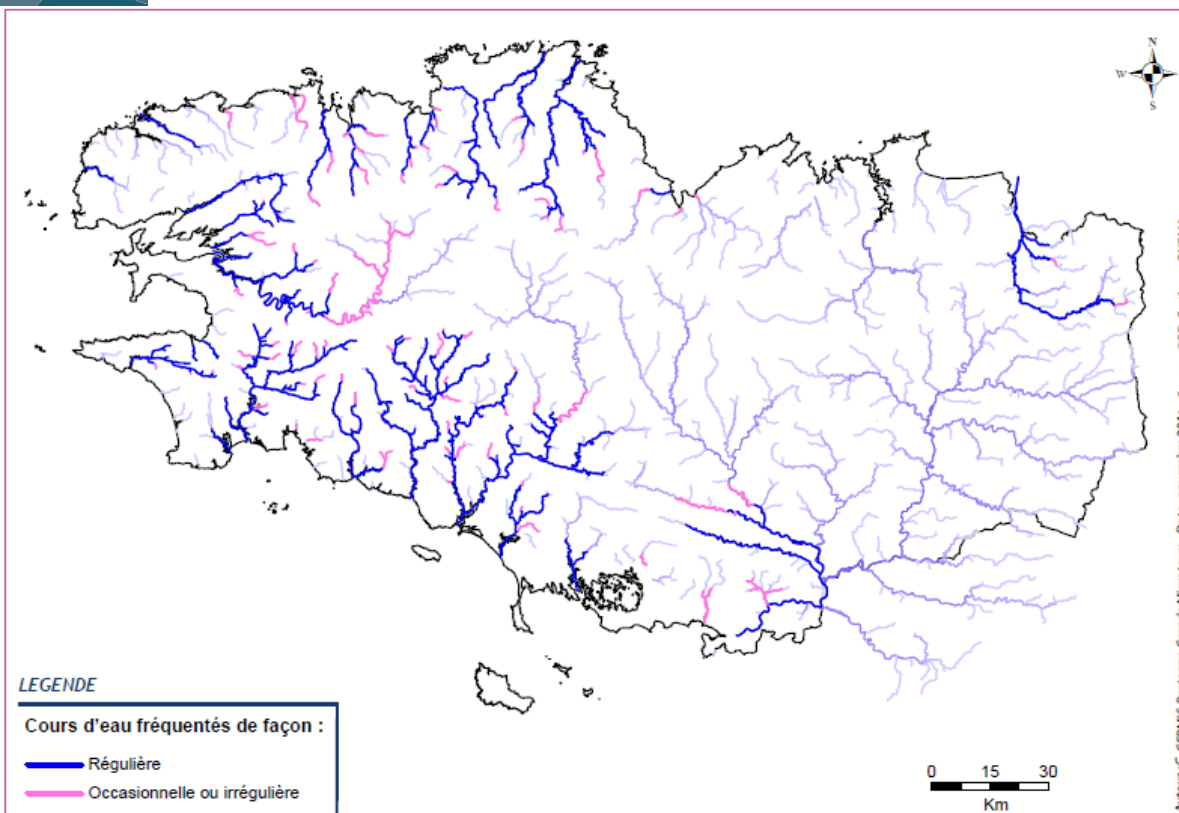
Etat des populations en France



et en Bretagne?

une population de saumon qui s'est maintenue sur les côtières bretons

26 cours d'eau où la pêche du saumon est autorisée : en moyenne 50% des captures nationales



et en Bretagne?

COGEPOMI des cours
d'eau bretons

5 plans de gestion:
1995-1999, 2000-2004,
2005-2012, 2013-2017,
2018-2023

Synchronisation avec le
SDAGE suite au décret
2018-847 du 4 octobre
2018

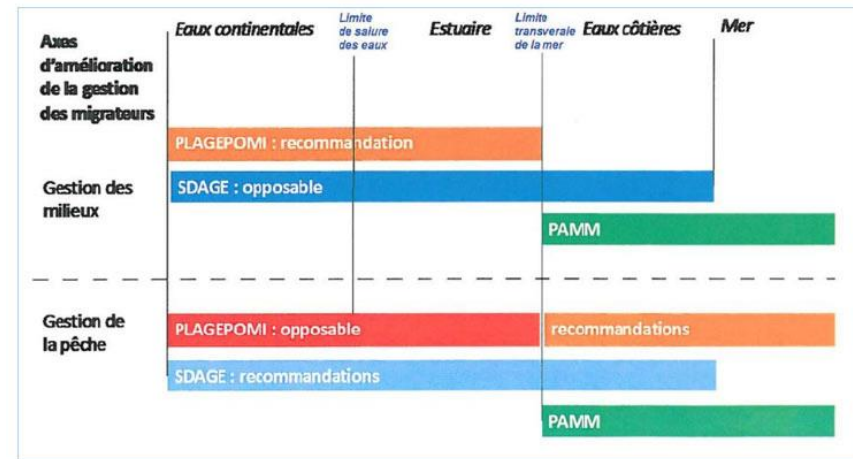


et en Bretagne?

PLAGEPOMI des cours d'eau bretons

augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

- les **mesures de gestion** qui concernent la gestion des habitats, la restauration de la libre circulation, la pêche et le soutien des stocks
- les **mesures d'aide à la décision** que sont les suivis biologiques et halieutiques ;
- les **mesures d'accompagnement**, telles que les actions de communication.



site Normandie grands migrateurs

et en Bretagne?

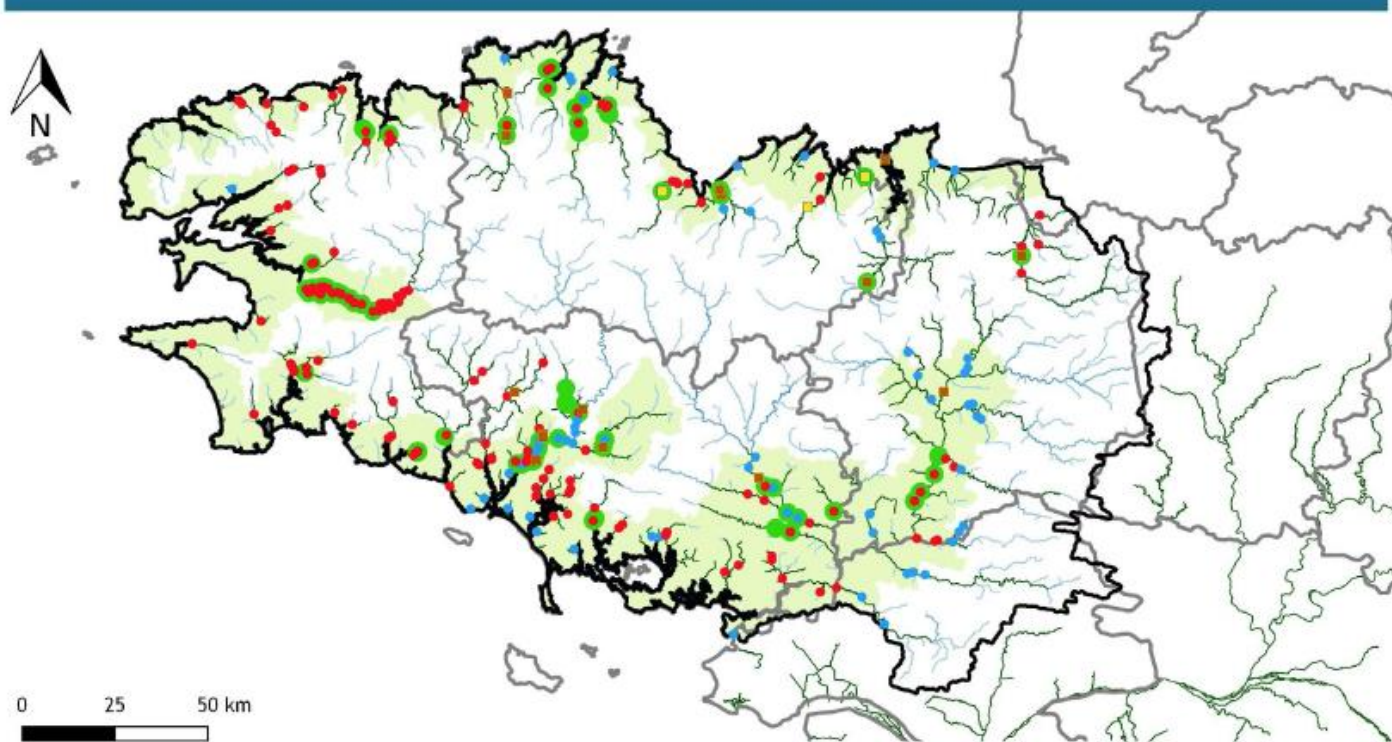
la restauration de la libre circulation

au travers du classement des cours d'eau (L432.6, L214.17 du CE)

définition des ouvrages à enjeux essentiels pour les poissons migrateurs

230 ouvrages

Proposition d'ouvrages à enjeu essentiel pour la dévalaison des smolts et anguilles argentées et la montaison de l'anguille et autres espèces amphihalines sur les cours d'eau du COGEPOMI des cours d'eau bretons - PLAGEPOMI 2018-2023



- Ouvrage à enjeu essentiel pour la montaison - Toutes espèces
- Ouvrage à enjeu essentiel pour la montaison - Anguille
- Ouvrage à enjeu essentiel en dévalaison - Turbine
- Ouvrage à enjeu essentiel en dévalaison - Prise d'eau
- Ouvrage prioritaire du PLAGEPOMI 2013-2017
- Territoire du COGEPOMI des cours d'eau bretons
- ZAP Anguille

Sources : BD-Carthage, Agence Française pour la Biodiversité, Bretagne Grands Migrateurs
Régionalisme - Bretagne Grands Migrateurs, Juin 2018



et en Bretagne?

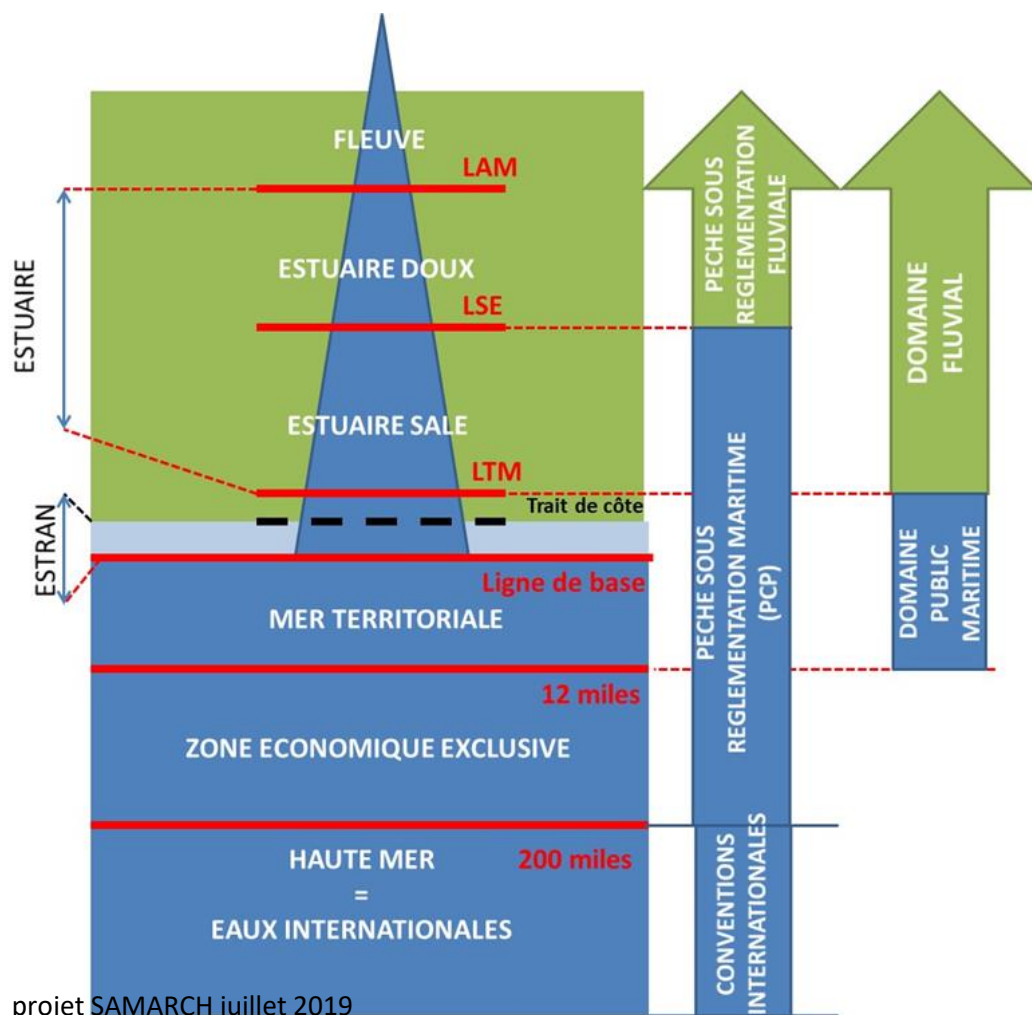
- Repeuplement en juvéniles de saumon sur de nombreux cours d'eau en Bretagne datant des années 80-90 (Leff, Trieux, Léguer, Odet, Penzé, Douaron, Goyen, Ellé-Isole...)
- des déversements plus conséquent sur 3 bassins :
 - Couesnon de 1979 à 2010
 - Aulne de 1980 à 2011
 - **Elorn : depuis 1980 (dans le cadre de la compensation de la construction du barrage de Drennec environ 10 000 smolts déversés annuellement)**

Actions du PLAGEPOMI sur le repeuplement

Ne pas autoriser de repeuplement sur les cours d'eau où la population n'est pas en danger ou en cours d'extinction	Saumon
Pour l'Elorn, lancer une réflexion sur les mesures compensatoires du Drennec afin de les orienter vers des actions d'acquisition de connaissances et des actions de restauration des milieux	Saumon
Pour l'Elorn, dans l'attente des résultats de la réflexion visée ci-dessus, concernant la compensation annuelle liée au barrage du Drennec intégrant le déversement de 10 000 smolts, il est nécessaire de : - Faire valider le plan de repeuplement au COGEPOMI - Disposer des données et mettre en place un suivi scientifique des opérations de repeuplement	Saumon
Pour l'Aulne, réaliser un bilan des actions de repeuplement (pour mémoire, dernier déversement en mars 2017)	Saumon



et en Bretagne?



la réglementation pêche

limite de salure des eaux : Limites de cessation de salure des eaux qui déterminent, dans les fleuves, la ligne de séparation entre le régime de pêche fluviale situé en amont et celui de la pêche maritime en aval.

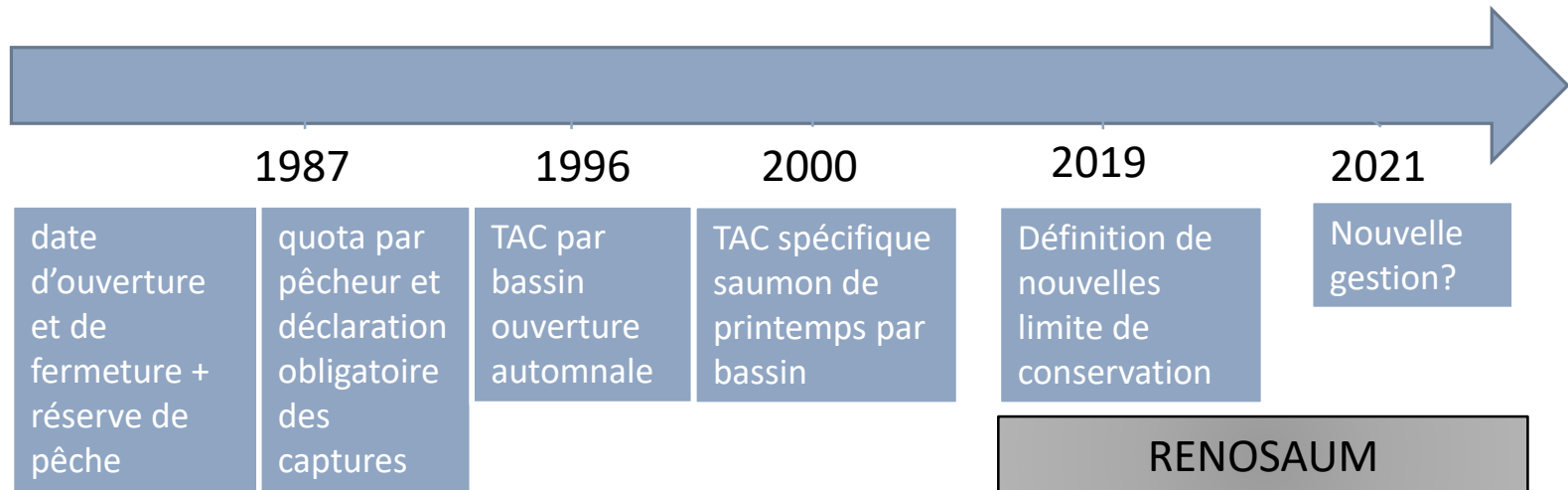
limite transversale de la mer: Ligne distinguant essentiellement le domaine public maritime (à son aval) du domaine public fluvial ou du domaine privé des riverains (à son amont).

estuaire : zone comprise entre la LSE et la LTM

et en Bretagne?

en eau douce

captures de saumon autorisées pour les pêcheurs amateurs aux lignes



TAC défini sur 26 cours d'eau
TAC saumon de printemps : 602
TAC castillons : 4 812

et en Bretagne?

en estuaire : entre la LSE et la LTM

- période autorisée : du 10 avril au 30 septembre pour les pêcheurs pro et de loisirs
- limitations des engins : grappin interdit dans les estuaires, limitations de l'usage des filets
- zones de pêche : interdiction de pêche dans plusieurs estuaires
- licences CMEA obligatoires pour les pêcheurs pro
- marquage et déclaration obligatoire des captures

LSE est définie pour 50 cours bretons dans l'annexe de l'article D911-2 du code rural et de la pêche maritime
Et pour les autres cours d'eau?

FLEUVES, RIVIÈRES OU CÂNAUX	LIMITES DE LA SALURE DES EAUX
Elorn	Crête du barrage Pont de Rohan
Daoulas	Pont de Daoulas
Hôpital Camfrout	Pont de l'hôpital Camfrout
Faou	Quiela
Pont de Buis ou La Douffine	Ty Beuz
Aulne	Village de Rosconnec
Goyen	Chaussée de l'étang de Kéridreuff à Pont Croix
Pont l'Abbé	L'Ascoet station Pont l'Abbé et l'Elern entre parcelles 897 et 898
Odet	En aval du confluent de l'Odet et du Steyr vis-à-vis du palais de justice sur les quais de Quimper
Moros	Fond du bassin du Moros
Aven	Digue déversoir du dernier moulin au bout du port de Pont-Aven

et en Bretagne?

en aval de la LTM

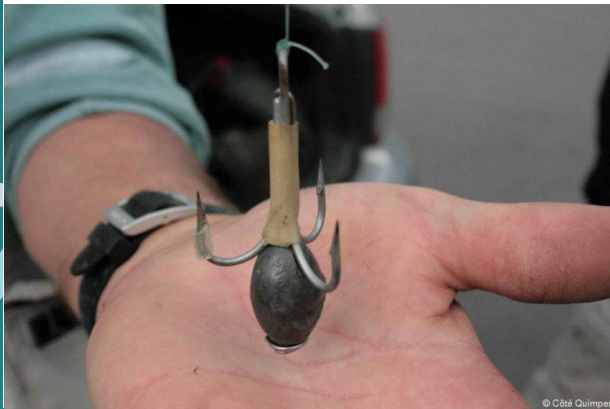
- pêche sous réglementation maritime
- pas de limitation de la période de pêche
- taille limite de capture : 50 cm
- licences CMEA pour les pêcheurs pro
- marquage et déclaration obligatoires des captures pour les pêcheurs pro
- pas de licence ni d'obligation de marquage pour les pêcheurs de loisir

et en Bretagne?

en aval de la LTM

utilisation du grappin autorisée en aval de la LTM

échanges dans le cadre du COGEPOMI pour en interdire l'usage à partir de 2020



exemple : estuaire de l'Elorn



et en Bretagne?

- de nombreux cours d'eau avec la présence du saumon
- des acteurs associatifs motivés
- un COGEPOMI qui fonctionne plutôt bien

nécessité de rester vigilant pour préserver les populations
de saumon des cours d'eau bretons



merci de votre attention